



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Mayotte

STAGE DE PREPARATION A L'INSTALLATION D'UNE ENTREPRISE ARTISANALE

Le chef d'entreprise peut, dans certains cas, être dispensé de suivre un stage de préparation à l'installation, rendu obligatoire par la loi n° 82-1091 du 23 décembre 1982

DEMANDE DE DISPENSE

Je soussigné(e), _____
(nom de naissance suivi d'un nom d'usage pour les femmes mariées)

Né(e) le _____ à _____

envisage d'exercer l'activité de _____

à l'adresse suivante _____

Téléphone _____ Fax _____

E-mail _____

demande à être dispensé(e) de suivre le stage de préparation à l'installation pour les motifs suivants :

Je suis titulaire

- du brevet de maîtrise
- d'un D.U.T ou B.T.S comportant un enseignement en économie et en gestion
- d'une licence comportant un enseignement en économie et gestion

J'ai été pendant 3 ans

- inscrit au Registre du Commerce
- inscrit aux Affaires maritimes
- inscrit en profession libérale
- chef d'exploitation agricole
- cotisant à la caisse des cadres

J'ai été inscrit

- au Répertoire des Métiers d'une Chambre de Métiers et de l'Artisanat
(département et années) _____
- en qualité de chef d'entreprise
- conjoint collaborateur

J'ai déjà suivi

- un stage de préparation à l'installation dans une Chambre de Métiers
(département et années) _____

Autres cas _____

**JOIGNEZ OBLIGATOIREMENT LES JUSTIFICATIFS
(SANS CES DERNIERS, VOUS NE POURREZ PAS ETRE DISPENSE)**

Fait à _____ le _____

Signature